

Conditions générales :

L'objet du contrat est de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties, signataires du registre concernant ce présent contrat, en vue de :

- soutenir l'exploitation des producteurs
- fournir des paniers de saison et de qualité dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP

Cet engagement réciproque se traduit comme suit :

Le (la) producteur(trice) s'engage à :	L'adhérent(e) s'engage à :
• mettre tout en œuvre pour approvisionner régulièrement l'adhérent(e) grâce à sa propre production • informer l'adhérent(e) de la vie de l'exploitation • faire preuve de transparence sur ses modes de production	• venir chercher les produits commandés à chaque distribution, ou le cas échéant à les faire récupérer par une personne de son choix. Toute commande non récupérée sera perdue • partager les risques et les bénéfices avec le (la) producteur(trice)

La résiliation du contrat de la part de l'adhérent(e) implique l'obligation pour ce dernier de trouver un remplaçant pour la fin du contrat en cours, selon des modalités financières fixées entre eux.

Le règlement, de préférence par chèque à l'ordre du producteur, est à remettre, dans sa totalité, à l'AMAP Cultures d'avenir lors de la signature du registre des contrats.

Date, lieu de livraison: le jeudi soir (férié compris), de 18h30 à 19h30, Ecole Charles Péguy de Yutz

Conditions particulières :

Producteur(trice) : Ferme BLAD, à Dodenom – Régis BLAD et Marine STRANIERI

Mode de production : Agriculture raisonnée et paysanne, dans le respect de la nature, en transition dans les méthodes de production.

Offre : Choix de contrats de yaourts au lait de vache / au lait de chèvre. La période du lait de chèvre s'arrêtant fin septembre, il est possible de poursuivre en prenant un contrat yaourt lait de vache pour la période restante

Période - rythme : du 24 MARS au 24 NOVEMBRE 2022 (soit 36 livraisons) – hebdomadaire

Particularités : 2 jokers possibles - à préciser, accompagnés des dates concernées lors de la souscription du contrat. Si les dates ne sont pas encore connues, les jokers seront mis par défaut sur les deux dernières livraisons. Une fois que vous connaîtrez vos dates d'absence, il faudra les changer dans le système 10 jours avant les dates concernées et réactiver vos deux dernières livraisons.

Paiements échelonnés possibles (4 chèques maximum)

Prix du panier :

Variété	Période	Nombre livraison	Prix unitaire	Prix total
Chèvre (4 yaourts)	24/03 – 25/08	23	2,70€	62,10€
Vache suite arrêt chèvre (4 yaourts) <i>Possibilité de souscrire plus tard</i>	01/09 – 24/11	13	2,20€	28,60€
Vache (4 yaourts)	24/03 – 24/11	36	2,20€	79,20€